

## COMITE DE JUMELAGE ATTLEBOROUGH (Angleterre)

Pendant le week-end de l'Ascension (du 16 au 20 mai 2007), le comité de jumelage Nueil-Les-Aubiers-Attleborough (ville située à 1h30 au nord de Londres) est allé rendre visite à sa ville jumelle anglaise.

Ce voyage, qui a lieu une année sur deux, était l'occasion de célébrer les dix ans de la signature du jumelage entre les deux communes sur les terres anglaises. Les dix ans de la signature en France ont été célébrés l'année dernière.

Le voyage s'est fait en avion, au départ de Poitiers. Au cours de ce séjour, 21 personnes étaient du voyage, et le soleil était également très présent ! Le week-end fut très occupé par les différentes sorties et activités organisées par nos amis anglais :

Sorties et activités :

- Shopping dans la vieille ville de Holt et découverte de son patrimoine,
- Visite du château de Blickling Hall ainsi que ses jardins,
- Visite de la ville de Bury St Edmunds (une grande ville historique et pittoresque),
- Visite de la brasserie Greene King suivie d'une dégustation,
- Dîner convivial dans une auberge afin de célébrer les dix ans du comité de jumelage,
- Journée en famille avec nos hôtes anglais.



Après 10 ans de jumelage, des amitiés sincères se sont nouées. Ce voyage nous a permis de revoir nos amis, un an après leur venue.

Si vous aussi, vous désirez nous rejoindre au sein du Comité afin de faire partie du bureau (3 ou 4 réunions par an, un peu plus lors de la préparation de la venue des anglais), n'hésitez pas à nous contacter :

Catherine Teixeira - Tel : 05.49.65.58.17  
Annie Davoigneau - Tel : 05.49.65.66.57

## TRAVAUX AVENUE SAINT-HUBERT / RUE DE LA GARE

Comme chacun peut le constater, les travaux de l'avenue Saint-Hubert se poursuivent à un rythme régulier. Nous sommes conscients de tous les désagréments que cela peut causer, tant aux riverains qu'aux utilisateurs de l'avenue, et la municipalité vous remercie de votre patience.



AVENUE  
ST HUBERT



Encore quelques mois d'attente et nous aurons le plaisir de traverser Nueil-Les-Aubiers, que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture, sur une avenue agréable avec des abords sécurisés et paysagers.

## INFORMATIONS

### Elections :

#### Vote et pièce d'identité :

Lorsque la commune aura atteint le chiffre officiel des 5 000 habitants (après le recensement prévu en 2008), il sera alors **obligatoire** de présenter au moment du vote une pièce d'identité. Nombre d'entre vous ont déjà eu ce bon réflexe lors des derniers scrutins et nous les en félicitons.

#### Participation aux scrutins des législatives :

Les quatre bureaux de vote de Nueil-Les-Aubiers comptent 3 946 inscrits les pourcentages de participation sont les suivants pour les élections législatives :

1<sup>er</sup> tour le 10 juin 2007 :

↳ 2 589 votants, soit 65,61%.

2<sup>ème</sup> tour le 17 juin 2007 :

↳ 2 519 votants, soit 63,84%.

#### Elagage des arbres :

La Régie du SIEDS va procéder prochainement à l'élagage des arbres situés à proximité des lignes à Haute et Basse Tension de Nueil-Les-Aubiers. Ces travaux d'élagage permettent de supprimer la cause d'un grand nombre de pannes de courant. Le début de ces travaux est prévu à compter du début juillet.

#### Nouvelles dispositions mises en place par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres concernant les interventions pour les Hyménoptères (abeilles, guêpes...):

La loi n°96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours dispose dans son article 2 § 3 que les services d'incendie et de secours sont chargés entre autres de la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Dans sa politique de développement durable et de protection de l'environnement, et plus spécifiquement dans les destructions d'hyménoptères, le SDIS 79 pour l'année 2007 met en place les mesures suivantes :



- Lorsqu'une demande de secours arrivera au Centre de Traitement de l'Alerte (18 ou 112), un opérateur posera différentes questions au sinistré et lui indiquera la procédure mise en place par le SDIS 79 pour la saison 2007 .
- Les éventuelles destructions seront réalisées uniquement dans les locaux d'habitations ou fréquentés par du public ou des travailleurs.
- Toutes les interventions se dérouleront en soirée et seront facturées au prix de 131,55 €.
- Une reconnaissance sera réalisée en cas de difficulté d'appréciation sur l'opportunité ou non de réaliser une destruction. La reconnaissance ne sera pas facturée si elle n'est pas suivie d'une opération de destruction.